

KING SIZE

CONTRAT DE SAILLIE 2023

VENDEUR :

LAURENT JAMAULT

Haras de l'Esques - La Motte Blagny

14710 SAINT MARTIN de BLAGNY

Tél Port : 06 15 17 55 53

Email : harasesques@gmail.com

Site : www.haras-esques.fr

ACHETEUR, Nom :

Tél :

Port :

Fax :

Email :

CONDITIONS DE VENTE - EN INSEMINATION DE SEMENCE CONGEELEE - VENTE PAR UNITE DE DIX PAILLETES.

L'acheteur achète au vendeur une carte de saillie et dix paillettes de l'étalon KING SIZE aux conditions suivantes :

Une carte de saillie et dix paillettes :**1^{ère} fraction :** 385 € TTC (dont 20,07 € de TVA à 5,5%) chèque à joindre au contrat, encaissement avant l'expédition.

Une fois réglées, ces paillettes deviennent votre propriété mais ne sont pas cessible.

2^{ème} fraction : 605 € TTC (dont 31,54 € de TVA à 5,5%) poulain vivant, chèque à joindre au contrat.

Juments supplémentaires : S'il vous reste des paillettes, vous pouvez inséminer d'autres poulinières vous appartenant, si elles sont pleines des cartes de saillies supplémentaires vous seront délivrées au prix de : 605 € TTC (dont 31,54 € de TVA à 5,5%) poulain vivant.

Transport : France métropolitaine 120,00 TTC (dont 20,00 € de TVA à 20%) par expédition.

IDENTIFICATION DE LA POULINIÈRE. Nom :

N° Sire :

Date de naissance :

Robe :

A terme le : Origines :

IDENTIFICATION DU CENTRE DE MISE EN PLACE :

Tél. Fax.

GENERALITES : L'acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent ces saillies en insémination. Il passera avec le centre d'insémination de son choix une convention distincte d'hébergement de sa jument et, en aucun cas, le vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur à l'occasion des opérations liées à l'exécution du présent contrat.

■ Le prix de saillie en insémination comprend le prix d'une dose de dix paillettes.

Les frais de mise en place, de pensions, de suivis gynécologiques, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur.

■ La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé accompagné des 3 chèques, 1 de transport et 2 de saillie.

MISE EN GARDE :

L'envoi de doses dans le centre n'est pas lié à la réception du contrat.

Il se fait à votre demande ou à celle du centre de mise en place, un mois avant la première insémination.

Fait à

Le :

Porter de votre main la mention "Lu et approuvé"**L'acheteur****Le vendeur**